

**Adresse de règlement:****Centre Parisien de Recyclage****9, Avenue Louis Braille****91420 MORANGIS****Tél : 01.69.10.18.18****Fax : 01.69.10.18.19****www.cpr-recyclage.com****FACTURE : P/CP2305580****Date d'échéance : 30/12/2023****Période de Facturation : 01/11/2023 au 30/11/2023**Mode de règlement: **Chèque 30 jours date de fact**

V/TVA: FR47844336156

N°Siren: 844336156

Adresse d'intervention :**PRET (FRANCE) - PRET A MANGER****34, rue de Tronchet****75009 PARIS FRANCE****Adresse de Facturation :****PRET TRONCHET****Chez TAKE A WASTE****24, rue de Clichy****75009 PARIS FRANCE**TAKEPRETRONCH
TAKEAWASTE/JL**Date Facture: 30/11/2023**

LIBELLÉ	UNITÉ	QUANTITÉ	PU.HT	TOTAL HT
CONTRAT N° 23-754				
Collecte Bon 772109 du 02/11 EMBALLAGES : Vidage d'1 BAC 360L	Unité	1	12,00	12,00
Collecte Bon 773734 du 07/11 EMBALLAGES : Vidage d'1 BAC 360L	Unité	1	12,00	12,00
Collecte Bon 774421 du 09/11 EMBALLAGES : Vidage d'1 BAC 360L	Unité	1	12,00	12,00
Collecte Bon 775674 du 14/11 EMBALLAGES : Vidage d'1 BAC 360L	Unité	1	12,00	12,00
Collecte Bon 776441 du 16/11 EMBALLAGES : Vidage d'1 BAC 360L	Unité	1	12,00	12,00
Collecte Bon 777385 du 21/11 EMBALLAGES : Vidage d'1 BAC 360L	Unité	1	12,00	12,00
Collecte Bon 778147 du 23/11 EMBALLAGES : Vidage d'1 BAC 360L	Unité	1	12,00	12,00
Collecte Bon 779351 du 28/11 EMBALLAGES : Vidage d'1 BAC 360L	Unité	1	12,00	12,00
Collecte Bon 780105 du 30/11 EMBALLAGES : Vidage d'1 BAC 360L	Unité	1	12,00	12,00

Tva acquitée sur les débits.

Indemnité forfaitaire de recouvrement pour tout règlement après la date d'échéance : 40€

Tout retard de paiement engendrera automatiquement une pénalité fixée à 3 fois le taux légal

BANQUE : SOCIETE GENERALE**COMPTE : 30003 03527 00020006435 33****IBAN : FR7630003035270002000643533 BIC: SOGEFRPP**

TOTAL H.T	TVA	ACOMPTE	NET A PAYER
108,00	21,60 20,00 %		129,60 €

Page 1

**SIÈGE SOCIAL** CPR, 3, avenue Gay-Lussac, 91420 MORANGIS**SIRET:** 303 301 691 00026 • **Code APE :** 3832Z • **N° Tva intracommunautaire :** FR77303301691

SA au capital de 64 064 Euros • RCS Evry



A L'ATTENTION DU RESPONSABLE D'EXPLOITATION

Morangis, le 30 novembre 2023

Chère Cliente, Cher Client,

Depuis plusieurs mois, nous constatons une forte augmentation de la quantité de batteries et de piles au lithium.

Nous nous permettons de vous rappeler la dangerosité de ce type de déchets. Si celui-ci est endommagé lors des manipulations par exemple ou bien lors de l'exposition à de fortes chaleurs ou à l'eau, les batteries et piles au lithium ont la caractéristique de s'enflammer spontanément et donc de provoquer des risques de départ de feu.

Au-delà du risque d'incendies qu'ils constituent, nous tenions à vous rappeler que ces déchets sont considérés au titre de la réglementation environnementale comme des déchets dangereux et ne doivent en aucun cas être déposés dans des contenants dédiés à des déchets banals.

En conséquence, nous ne pouvons pas nous permettre de continuer à exposer nos salariés, nos collaborateurs, nos clients, nos sous-traitants ou toute personne côtoyant de près ou de loin ce type de déchet. Au-delà des personnes, l'environnement lui-même est menacé par la dangerosité de ce type d'incident.

En tant que professionnel responsable et engagé pour la sécurité et l'environnement, nous nous devons de conjuguer les efforts pour réduire ce risque au maximum.

Nous n'y arriverons pas seul, c'est pourquoi, nous vous demandons de redoubler de vigilance lors du tri de vos déchets et notamment concernant ces piles et batteries au lithium.

Ces matières dangereuses proviennent dans la grande majorité des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). Pour cela, nous vous joignons à ce courrier une liste non exhaustive des différents équipements dans lesquels vous pourrez retrouver des batteries/piles au lithium ;

Pour ceux qui ne pourront ou ne voudront pas s'inscrire dans cette démarche d'amélioration, nous n'aurons pas d'autre alternative qu'un recours à des pénalités financières pour chacune des non-conformités constatées. Les frais de non-conformité en cas de présence de ces déchets s'élèveront à 700 euros par appareil, batterie ou pile lithium retrouvé en mélange dans nos bennes ou contenants.

La franche collaboration entre nous sera la clé pour éliminer et prévenir les risques représentés par ce type de déchet.

Merci pour votre compréhension et surtout votre collaboration autour de cette démarche.

Nous restons à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Frédéric GELGON
Directeur Général

Frédéric Gelgon

✓ Certified by  yousign

Equipements susceptibles de contenir une batterie au lithium

GSM OU SMARTPHONE 	MONTRES CONNECTEES 	SONNETTE 
ENCEINTE PORTABLE 	ECOUTEURS SANS FIL 	TONDEUSE 
RASOIR 	BATTERIE EXTERNE 	TABLETTE 
PC PORTABLE 	DRONE 	VELO ELECTRIQUE 

TROTINETTE
ELECTRIQUE



DETECTEUR DE FUMEE



LUMIERE ET DECORATION
LED



TORCHE ELECTRIQUE
RECHARGEABLE



CHAUSSURE – VETEMENT
LED



BRICOLAGE OUTIL A MAIN



ASPIRATEUR



ROBOT ASPIRATEUR



SYSTEME FILTRATION D'EAU



JOUET AVEC COMMANDE



CIGARETTE
ELECTRONIQUE



CONSOLE PORTABLE

